

## Fédération Autonome de la Fonction Publique

Le Président fédéral N/Réf. VP 2020/019

Paris, le 7 mars 2020

Objet: Situation des agents de la Fonction Publique - Coronavirus Covid19

Monsieur le Ministre,

Suite aux décisions politiques face à l'évolution de la situation sanitaire dans l'Oise et dans le Haut-Rhin par rapport au développement de l'infection en lien avec le coronavirus Covid19, la Fédération Autonome de la Fonction Publique (FA-FP) souhaite instamment que la situation des agents de la Fonctions Publiques soient clarifiée.

Pour la FA-FP, cette clarification doit porter tant sur la mise en œuvre dans la Fonction publique des décrets n°2020-73 du 31 janvier 2020, et n°2020-193 du 4 mars 2020 tant sur les questions de garde d'enfants, de temps de travail, notamment pour les agents travaillant dans des établissements fermés suite à une décision préfectorale.

Pour la FA-FP, la libre administration quelque soit le versant n'est pas dans cette situation la réponse la plus adaptée (voir pièce jointe à ce courrier : note DGAFP – notes internes Ville de Mulhouse et de Mulhouse Alsace Agglomération). D'autant plus qu'à travers cette situation et la mise en œuvre de la loi du 6 août 2019, cela tendrait à démontrer que les agents titulaires appartiennent à une sous-catégorie de salariés et de citoyens n'ayant que des obligations et des contraintes de services.

La FA-FP espère que cette revendication, légitime de clarification, puisse être prise en compte extrêmement rapidement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pascal KESSLER Président de la FA-FP

Monsieur Olivier DUSSOPT Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics 139 rue de Bercy 75572 PARIS Cedex 12